

Hélène FRANCONÉ

Ville de L'Isle sur la Sorgue

Document généré le vendredi 26 juin 2020 à 10:19

Diffusion Internet	Version	Transmis	Publication	Visites	Retraits	Dépôts
web + alerte	Intégrale	26/06/20	26/06/20	2	0 / 0	0 / 0

Diffusion Presse	Version	Transmis	Publication	Etat	Identifiant	N° Annonce
BOAMP	Intégrale					

Service : CPJ**Classification CPV :**Principale : **45421000** - Travaux de menuiserie**AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE****VILLE DE L'ISLE SUR LA SORGUE**

M. Pierre GONZALVEZ - Monsieur le Maire

Hôtel de Ville

service de la commande publique

rue Carnot

BP 50038 - 84800 L'Isle sur la Sorgue

Tél : 04 90 38 79 72

 [!\[\]\(f68284289fe27ddc7c7b21cde471c330_img.jpg\) Correspondre avec l'Acheteur](#)

L'avis implique un marché public.

Principale(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur : Services généraux des administrations publiques ;

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

Objet **Travaux de menuiseries extérieures sur les bâtiments de la commune de L'ISLE SUR LA SORGUE****Référence** MP20-08**Type de marché** Travaux**Mode** Procédure adaptée

Code NUTS	FRL06			
Durée	12 mois			
DESCRIPTION	Les travaux de menuiseries comprennent, la fourniture, la pose de menuiseries neuves et des travaux de remplacement de menuiseries et / ou de quincaillerie. La présente consultation relève d'une procédure adaptée passée en application des articles R.2112-6-1, R.2113-1 et R.2123-1-1, du Code de la Commande Publique. Le marché est un accord-cadre mono attributaire exécuté dans les conditions fixées par l'article R2162-2 alinéa 2 et suivants du code de la commande publique, avec seulement un montant maximum et sans remise en compétition lors de l'attribution des bons de commande en application des articles R2162-4 alinéa 2, R2162-13 à R2162-14 du Code de la Commande Publique. Il n'est pas exigé de variante de la part du pouvoir adjudicateur et les variantes proposées par les candidats ne sont pas autorisées.			
Forme	Prestation divisée en lots : Oui Possibilité de présenter une offre pour un ou plusieurs lots Les variantes sont refusées			
Quantité ou étendue	Les prestations sont alloties comme suit : Lot n°1 : Menuiseries bois : Montant maximum 80 000 € Lot n°2 : Menuiseries aluminium- PVC : Montant maximum 80 000 € Le marché court à compter de sa notification pendant 12 mois. Il est renouvelable 3 fois par reconduction tacite pour des périodes de 12 mois. La durée maximale de l'accord-cadre est de 48 mois.			
Reconductions	Oui Nombre de reconductions éventuelles : entre 1 et 3			
Lots	Libellé	Estimé € HT	Mini € HT	Maxi € HT
N° 1	Menuiseries bois			
	Description : Menuiseries bois			
N° 2	Menuiseries aluminium- PVC			
	Informations complémentaires : Menuiseries aluminium- PVC			
Conditions relatives au contrat				
Cautionnement	Budget principal			
Financement	budget principal			

Forme juridique	Dans le cas où l'opérateur est un groupement momentané d'entreprises, aucune forme particulière n'est imposée. Toutefois, en cas de groupement conjoint, le mandataire devra être solidaire. La composition du groupement ne peut être modifiée une fois les candidatures et les offres remises à l'exception des cas prévus à l'article R. 2142-26 du Code de la Commande Publique. En cas de cotraitance, les opérateurs économiques répondent en commun sur l'ensemble du marché. En cas de groupement solidaire, le paiement est effectué sur un compte unique, géré par le mandataire du groupement, sauf si le marché prévoit une répartition des paiements entre les membres du groupement et indique les modalités de cette répartition. Les candidats peuvent présenter pour un même marché plusieurs offres en agissant à la fois : - En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements (à condition de ne pas être désigné comme mandataire), - En qualité de membres de plusieurs groupements.
Autres conditions	Conditions particulières d'exécution : Non
Conditions de participation	Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat : justifications à produire VOIR Règlement de la consultation
Critères d'attribution	Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).
Renseignements	<u>Correspondre avec l'Acheteur</u>
Documents	• <u>Règlement de consultation</u> • <u>Dossier de Consultation des Entreprises</u>
Offres	Remise des offres le 21/08/20 à 12h00 au plus tard. Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français. Unité monétaire utilisée, l'euro. Validité des offres : 150 jours , à compter de la date limite de réception des offres. Modalités d'ouverture des offres : Date : le 21/08/20 à 14h00 Lieu : Mairie de L'Isle sur la Sorgue

Dépôt

- Déposer un Pli dématérialisé

Renseignements complémentaires

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

Délivrance du DCE : <http://www.marches-publics.info>.

Les prestations sont traitées à prix unitaires et compte tenu du contexte actuel, vos prix doivent inclure toutes les mesures sanitaires mises en place dans le cadre du COVID 19 ou tout autre épidémie ou pandémie.

Pièces de candidature:

Formulaire DC1+ DC2 + Déclaration sur l'honneur + Pouvoir de signature de la personne habilitée à engager la société + Lorsque le candidat est en redressement judiciaire + Déclarations appropriées de banques pour les sociétés nouvellement créées + CA du candidat + Références professionnelles + Moyens humains + Qualifications professionnelles + attestations de formation en sous section 4 de moins de 3 mois.

Pièces de l'offre:

L'acte d'engagement (A.E) et ses annexes éventuelles dûment complétées + Le Bordereau des prix unitaires (B.P.U) + Le Détail Quantitatif Estimatif (DQE) + Le mémoire technique modèle minimum joint au DCE à compléter obligatoirement par le candidat.

Le délai de validité des offres est fixé à 150 jours à compter de la DLRO.

Transmission électronique sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur:
<http://www.marches-publics.info>

Candidatures et offres électroniques peuvent être doublées d'une copie de sauvegarde.

La signature électronique des pièces de l'offre n'est pas exigée mais fortement recommandée.

L'acte d'engagement ne sera signé que par le seul attributaire du marché.

Critères d'attribution:

- Critère Prix (NP) - 55 points
- Critère Valeur technique (VT) - 45 points

Toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les échanges avec le pouvoir adjudicateur sont opérés par voie électronique au moyen du profil d'acheteur : <http://www.marches-publics.info>.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans mener de négociations.

Après réception et examen des offres, il est établi un premier classement des offres. Une phase de négociation pourra être engagée avec à minima les 3

premiers candidats les mieux classés. (Si le nombre de candidats le permet).

Fonds

Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds communautaires : Non

Recours

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Nîmes

16 avenue Feuchères

CS 88010

30941 Nîmes Cedex 09

Tél : 04 66 27 37 00 - Fax : 04 66 36 27 86

greffe.ta-nimes@juradm.fr

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :

L'introduction des recours se fait en application du décret 2009-1456 du 27 novembre 2009 relatif aux procédures de recours applicables aux contrats de la commande publique et en référence aux articles du code de justice administrative :

Référé pré contractuel : à introduire dès la connaissance de l'attributaire du marché et avant la signature du marché

Référé suspension : à introduire avant la signature du marché

Référé contractuel : au plus tard le 31ème jour suivant la date de publication de l'avis d'attribution

Recours de pleine juridiction (Arrêt Tarn et Garonne) : à introduire 2 mois à compter des mesures de publicité appropriées (parution de l'avis d'attribution du marché)

Recours en excès de pouvoir : à introduire 2 mois à compter de la date de notification de la décision ou de l'acte attaqué

Envoi le 26/06/20 à la publication

Marches-Publics.info V9.7